



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES

25 rue Antoine Hurault  
BP 51099  
88060 EPINAL cedex

## Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques des Vosges

### Le directeur départemental des finances publiques des Vosges

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-775 du 19 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Vosges ;

### ARRÊTE :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la publicité foncière d'Epinal, de Saint-Dié-des-Vosges et de Remiremont seront fermés à titre exceptionnel les jeudi 9 et vendredi 10 mars 2017.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visé à l'article 1er.

Fait à Epinal, le 13 décembre 2016

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques des Vosges  
Patrick NAERT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

DE L'OPH DE L'AGGLOMERATION D'EPINAL  
23, RUE ANTOINE HURAULT  
88051 EPINAL CEDEX 09

## DELEGATION DE POUVOIRS

Le soussigné **Francis JARDEL**, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques, Responsable de la Trésorerie de l'OPH de l'Agglomération d'EPINAL, déclare :

- constituer pour ses mandataires spéciaux et généraux **Monsieur BESSET Pierre Olivier**, Contrôleur Principal des Finances Publiques, et **Monsieur SOUQUIERE Christophe**, Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint au responsable ,
- Leur donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de l'OPH de l'Agglomération d'EPINAL, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites et de signer les actes correspondants, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé, de le représenter auprès des services de la Banque de France aux fins d'y effectuer toutes les opérations donnant lieu à crédit et à débit du compte du Trésor, et des services de LA POSTE pour toute opération de dépôt et retrait de courrier, d'effectuer les déclarations de créances auprès des mandataires judiciaires et d'agir en justice, de prendre toutes les mesures d'ensemble relatives à la gestion du personnel en validant les congés ou autorisations d'absence, attestant des prises de postes des auxiliaires ou stagiaires.

En conséquence, leur donner pouvoir de passer et signer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de l'OPH de l'Agglomération d'EPINAL, entendant ainsi transmettre à **Monsieur BESSET Pierre Olivier** et **Monsieur SOUQUIERE Christophe** tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui leur sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que leurs mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

En cas d'absence simultanée du soussigné et de **Monsieur BESSET Pierre Olivier** et **M. SOUQUIERE Christophe**, les mêmes pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur **Olivier DUMAS**, Agent Administratif Principal des Finances Publiques,

En outre,

Les agents mis à disposition de la Trésorerie par l'OPH de l'Agglomération d'EPINAL, dont les noms suivent, sont habilités à encaisser en numéraire et cartes bancaires toutes les recettes légalement dues à la Trésorerie et à en donner valable quittance. L'habilitation porte également sur les dépenses pouvant être légalement payées en numéraire.

Madame **Marie-José NOEL**, Monsieur **Romain SEGUIN**, Madame **Nina MOULIN**, Monsieur **Emmanuel ROLIN**, Mademoiselle **Stéphanie DELOY**.

A EPINAL le 15 décembre 2016

**Francis JARDEL**



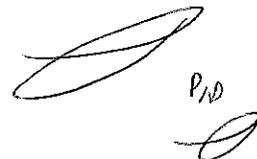
**M. Pierre Olivier BESSET**



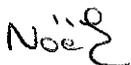
**M. SOUQUIERE Christophe**



**M. DUMAS Olivier**



**Mme Marie José NOEL**



**M. Romain SEGUIN**



**Mme Nina MOULIN**



**M. Emmanuel ROLIN**



**Mlle Stéphanie DELOY**

